

Communiqué de presse

Développement durable dans les TAAF : la préfecture des Terres australes et antarctiques françaises et la Banque des Territoires signent un partenariat inédit de 220 K€

Saint-Pierre, le 6 octobre 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable au sein des TAAF, la Banque des Territoires apporte son soutien via des financements et des expertises. Cet accompagnement, à hauteur de 220 K€ permettra la réalisation de plusieurs études dont notamment un plan climat, des schémas directeurs pour le développement des énergies renouvelables, pour les eaux potables et eaux usées, et la gestion optimale des déchets.

Peu d'endroits au monde abritent encore des populations animales de l'importance de celles des TAAF : manchots empereurs, grands albatros, manchots royaux, éléphants de mer, otaries d'Amsterdam, pétrels géants, skuas, gorfous, sternes, etc., qui se comptent par dizaines de milliers, voire par centaines de milliers, suivant les saisons et les espèces.

Inscrite en juillet 2019 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, créée en octobre 2006 et étendue en 2016 pour atteindre une superficie de plus de 672 000 km², constitue l'une des plus grandes aires marines protégées au monde. Elle offre un cadre unique de protection à la biodiversité subantarctique. Les îles Éparses sont également classées afin d'assurer la préservation de leur environnement, et abritent depuis juin 2021 la réserve naturelle nationale de l'archipel des Glorieuses.

La présence et les activités humaines sur ces territoires se doivent d'être exemplaires. C'est pourquoi les TAAF souhaitent renforcer leurs politiques de développement durable et de transition environnementale à moyen et long termes (trajectoire 2030 et trajectoire 2050) : réduction des consommations énergétiques, production d'énergie renouvelable, amélioration de la gestion des eaux usées et des déchets, adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, les TAAF intensifient leurs échanges avec les grands acteurs de l'aménagement et du développement du territoire, et particulièrement la Banque des Territoires.

Outre la réalisation de plusieurs études dont un plan climat, des schémas directeurs pour le développement des énergies renouvelables, pour les eaux potables et eaux usées, et la gestion optimale des déchets, plusieurs études seront financées sur :

- la mise en place d'un système de gestion de base de données performant pour les données socio-économiques des pêcheries gérées par les TAAF ;
- le potentiel de réemploi des matériaux et des filières de valorisation ;
- un guide de prescriptions et d'aménagement environnemental des bases.

Monsieur Charles Giusti, préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et Monsieur Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, ont signé un partenariat pour

accompagner la définition et la mise en œuvre de cette stratégie de développement durable au sein des TAAF. Ils ont présenté les enjeux et les ambitions de ce premier partenariat.

À propos des TAAF

Créées par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont constituées de cinq districts : l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam (ces trois districts constituant les districts austraux), la terre Adélie en Antarctique, et les îles Éparses. Ces dernières, rattachées aux TAAF depuis la loi du 21 février 2007, rassemblent l'archipel des Glorieuses, les îles Juan de Nova, Europa et Bassas da India dans le canal du Mozambique, et l'île Tromelin au nord de La Réunion. L'ensemble des TAAF procure à la France un espace maritime (eaux territoriales et zones économiques exclusives (ZEE)) de près de 2 300 000 km² riche en ressources marines, qui contribue à donner à la France la deuxième emprise maritime au monde après celle des États-Unis. Les TAAF sont placées sous l'autorité d'un administrateur supérieur, relevant depuis 2005 du corps des préfets, dont les pouvoirs sont précisés par la loi du 6 août 1955 et par son décret d'application du 11 septembre 2008. Le Préfet est à la fois le représentant de l'État dans la circonscription administrative et l'exécutif du Territoire. Il se fait représenter dans chacun des districts par un chef de district. Le préfet, administrateur supérieur des TAAF est également gestionnaire des réserves naturelles nationales des Terres australes françaises et de l'archipel des Glorieuses. Il est assisté d'un secrétaire général, d'un directeur de cabinet, et dispose d'une administration supérieure qui constitue à la fois les services de l'État et du Territoire.

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  @BanqueDesTerr

Contacts presse :

TAAF

Gilles Chareyre: gilles.chareyre@taaf.fr – 02 62 96 77 55 / 06 93 86 86 72

Banque des Territoires Océan Indien – Groupe Caisse des Dépôts

Fabienne Guiet : fabienne.guiet@caissedesdepots.fr – 02 62 90 03 00

 @BanqueDesTerr